

A Bruxelles, Macron veut imposer l'obligation vaccinale à tous, sans aucune exception !

écrit par Christine Tasin | 17 février 2021



L'affaire date d'avril 2020, et on devrait avoir incessamment sous peu le verdict, mais elle en dit long sur ce que prépare le démoniaque de l'Élysée en cette période de vaccination que Macron-Ceaucescu rêve effrénée.

Cela se passe à la CEDH où des parents ont traîné la République tchèque qui leur refuse le droit de scolariser leurs enfants non vaccinés et les condamne, en sus, pénalement.

Plusieurs parents sont concernés, qu'ils aient refusé tout ou partie de la vaccination obligatoire, qu'ils aient refusé que TOUS les vaccins obligatoires soient faits alors que leur enfant est encore tout petit... Bref, on a les mêmes à la maison. Les 11 vaccins que la sorcière Buzyn et Macron-Gargamelle ont imposé à la place des 3 obligatoires dès le lendemain des présidentielles sont et seront forcément concernés dans d'autres affaires. Voir le compte-rendu de la CEDH : [Audience de Grande Chambre Vavricka et 5 autres](#)

requêtes c. République tchèque

Sauf que, cette fois, c'est une action qui ne devrait concerner que la République tchèque, non ?

Chrysale

Vous devriez brûler
tout ce meuble
inutile,
[...]
Ne point aller
chercher ce qu'on
fait dans la lune,
Et vous mêler un peu
de ce qu'on fait
chez vous,
Où nous voyons aller
tout sens dessus
dessous.

Molière *Les Femmes savantes*, II7

Eh bien non, le dictateur Macron qui se soucie de tout le reste du monde et laisse aller notre pays à vau-l'eau est partie prenante dans l'affaire !

La France s'est portée tierce partie dans ce jugement devant dire la compatibilité entre l'obligation vaccinale et les Droits de l'Homme. On

sent que le sujet est plus que crucial, plus que majeur pour Macron... un rapport avec Big Pharma, peut-être ? Un rapport avec Big Pharma, ses réseaux, ses financements électoraux ? Un rapport avec ses amis mondialistes, peut-être ? Il faut avouer que la France n'est pas seule dans le coup à se mêler de ce qui ne la regarde pas, l'Allemagne, évidemment, la Pologne... **Bref, des pays qui cherchent comment limiter drastiquement les libertés de l'individu face à un Etat totalitaire.**

La France a donc remis un mémoire contenant des passages sacrément inquiétants :

: « *Le gouvernement français considère que l'instauration d'un système de vaccination obligatoire pour les enfants, ayant pour corollaire d'une part la mise en place de sanctions pénales pour les parents ne procédant pas à cette vaccination, et d'autre part le refus de scolarisation des enfants non vaccinés, n'est pas contraire à l'article 8 et à l'article 9 de la Convention, ni à l'article 2 du protocole no 1 à la*

Convention »

[...]

, « le gouvernement français souligne l'importance de la vaccination obligatoire dans la prévention de la propagation des maladies »

[...]

Plus loin, le mémoire précise que la seule exception à la vaccination, pour le gouvernement français, ce sont les contre-indications vaccinales, qu'il est donc normal de ne pas accepter à l'école les enfants non vaccinés (dans ce cas les parents doivent instruire à domicile leurs rejetons) et que les « droits fondamentaux » reconnus jusqu'à présent par la CEDH que constituent convictions philosophiques ou religieuses ne tiennent pas devant l'obligation vaccinale.

Ce passage est terrifiant, il signifie la fin assumée par Macron de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté d'élever son enfant selon certains principes et, surtout, la fin de la liberté d'accepter ou de refuser les vaccins.

On notera au passage que Macron, matois, utilise exactement l'argument inverse dans la loi sur le séparatisme qui vient d'être votée puisqu'il a justifié l'interdiction de l'instruction en famille au prétexte que l'école obligatoire permet de vérifier le respect des obligations vaccinales et de l'imposer !

Il est évident que tout cela montre parfaitement que les rumeurs, les démentis, les petites phrases sur le « passeport vaccinal » qui ne serait pas obligatoire ne sont que de la poudre aux yeux, de la manipulation, mais que l'on se dirige inexorablement vers une société avec des individus de seconde zone, interdits de toute vie sociale s'ils refusent le vaccin. Et je pense évidemment à « LE VACCIN »... le vaccin contre la Covid.

.

Et tout cela sans vergogne, alors que les chiffres sont clairs, il n'y a pas plus d'épidémies ni de morts dans les pays où la vaccination n'est pas obligatoire

L'étape suivante, n'en doutons pas, c'est qu'ils vont arracher à leurs parents indignes les gosses qui ne seront pas vaccinés... Ils ont bien osé supprimer à une mère qui refusait que sa fille porte le masque et la scolarisait à domicile la garde alternée...

On rappellera une fois de plus qu'il est temps de faire un Grand Reset des institutions... aucune cour de justice ne doit être au-dessus de celles des Etats, souverains. Le Frexit, vite !

Mais quand on a aux manettes des Macron-Staline et que les chambres qui permettent les recours sont aux mains des amis des dits Macron-Staline, que faire ? Il ne nous reste que les yeux pour pleurer ? Sauf à faire la révolution.

Macron fait en effet le maximum pour que les Français n'aient plus de voies de recours face à la dictature mondialiste...

Le droit international, pour le moment, trouvait légitime la liberté de conscience face à la vaccination comme à toute intervention dans le domaine de la médecine. Cela date de 1997 : *« une intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son consentement libre et éclairé »* Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine, Oviedo,

Ils sont en train de battre en brèche ce principe... Déjà, depuis Hollande, les cancéreux ne peuvent plus décider avec leur médecin de leur traitement, soumis à une réunion de

groupe, souvent affilié aux labos qui sont ravis de faire expérimenter leurs molécules qui rapportent des milliards à des patients leur faisant confiance... comment faire autrement ?

Alors, la liberté de conscience... Il est évident que si la CEH affirme que l'obligation vaccinale ne viole aucun droit c'est la porte ouverte à tous les abus. Et Macron de prendre l'air niais « c'est pas moi, c'est la CEDH ».

Il n'empêche que s'ils veulent jouer avec la liberté de conscience, philosophique, religieuse... on va pouvoir remettre en question la liberté religieuse des adeptes de Mohamed, non ? Mais là Macron ne sera étrangement pas d'accord !